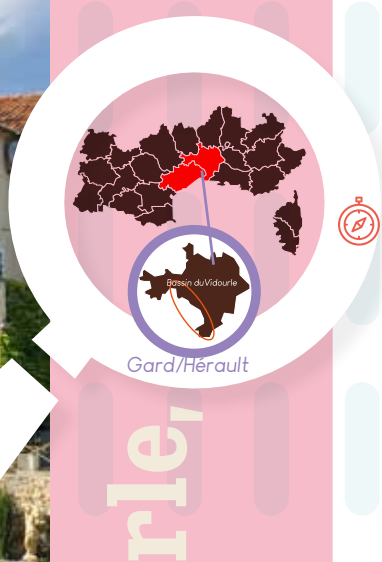


Le Vidourle à Sauve.
Crédit photo : Elodie Lemaitre



Le Vidourle, 2002

Des Cévennes aux étangs



Situation : Le fleuve Vidourle prend sa source dans les **Cévennes** sur le versant nord de la montagne de la Fage (877 m) sur la commune de **St Roman-de-Codières**. Dans un lit encaissé et à pente forte (-750 m en 12km), il rejoint rapidement **St-Hippolyte-du-Fort** où il reçoit **l'Argentesse**. Il traverse ensuite la plaine de **Conqueyrac** où il reçoit le **Rieu Massel** puis le **Crespenou à Sauve**.

C'est dans ce milieu hautement **karstique** que son parcours se fait en souterrain depuis St-Hippolyte-du-Fort pour ne réapparaître en **résurgence** qu'à Sauve.

Avec une pente qui s'affaiblit, il traverse **Quissac** où se jette le ruisseau de Garonnette, puis dessine une succession de méandres (secteur de **Sardan, Orthoux, Vic-le-Fesq et Lecques**) qui reçoivent le **Brestalou** puis le **Crieulon** (dont le bassin est totalement imperméable) et **la Courme**.

Après avoir reçu **le Quiquillan**, il rejoint **Salinelles** où son lit devient rectiligne, reçoit **l'Aygalade** et traverse **Sommières** dont le centre ancien est bâti dans le lit moyen du fleuve. Plus loin, il reçoit la **Bénovie** et, à partir de Boisseron, il fait office de **frontière** entre les départements du Gard à l'est et de l'Hérault à l'ouest.



Inondations d'hier, territoires d'aujourd'hui sur l'arc méditerranéen



Le barrage de Ceyrac.



Les digues et déversoirs "Pitot" au pied de l'A9 à Gallargues-le-Montueux. crédit photo : EPTB Vidourle.

Les barrages :

Les bassins supérieurs et moyens sont équipés de **trois barrages écrêteurs de crues**, construits en réponse aux crues majeures de 1958. Il s'agit du barrage de **Ceyrac sur le Rieu Massel** (construit en 1968 et d'une capacité de 6,2 millions de m³), du barrage de **Conqueyrac sur le Vidourle** (1982, 12,4 millions de m³) et du **barrage de la Rouvière sur le Crieulon** (1971, 12,6 millions de m³). Ils peuvent, selon chaque barrage, laminer 66 à 74 % de la crue cinquantennale.

Le bassin inférieur :

A partir de **Gallargues-le-Montueux** qu'il longe en rive gardoise, le Vidourle entre dans une vaste plaine alluviale (appelée **Vidourlenque**) où la pente ne dépasse pas 0.3 % et où se superposent son lit majeur naturel et ceux du **Vistre-Rhony** et même du **Rhône**.

Il longe en rive gardoise **Aimargues** puis **St-Laurent-d'Aigouze** et en rive héraultaise **Lunel** puis **Marsillargues**. Endigué dès le moyen-âge pour protéger Lunel, le Vidourle coule ici dans un **lit perché** (3 mètres au-dessus de son lit majeur) si bien que les inondations qui s'y déroulent sont dues à des surverses par-dessus les digues ou à des ruptures de digues.

Depuis 1765, à Gallargues, la plaine est également équipée de **déversoirs**, construits par l'ingénieur gardois Henri Pitot, et qui ont pour but de réduire

le risque de ruptures des digues en aval.

En cas de débordement, les eaux sont dirigées vers des **bras de décharges** comme la **Cubelle** côté Gard. Par ailleurs, l'entrée de cette plaine à Gallargues, où l'on peut voir les restes du pont romain de la Via Domitia, est **franchie par de nombreux ouvrages traversants** (Autoroute A9, deux voies ferrées, le canal Philippe Lamour que le Vidourle franchit par siphon) qui peuvent, pour certains, faire obstacle aux écoulements.

Plus au sud, le fleuve franchit également le **Canal du Rhône à Sète** où d'énormes vannes (les portes du Vidourle) protègent le canal des crues du Vidourle. Ces éléments, associés à la faible pente et l'altitude (le lit mineur est parfois en dessous du niveau de la mer), rend le **ressuyage** post-crue de cette plaine complexe, long et fastidieux. Jadis émissaire de l'étang de Mauguio, le Vidourle a été détourné pour se jeter aujourd'hui dans **l'étang du Ponant au Grau-du-Roi**, connecté à la mer. Il aura parcouru 85 km depuis sa source et drainé un bassin de **800 km²** dans lequel vivent **150 000 personnes** réparties dans 95 communes.

Le Vidourle, exposé à des **épisodes méditerranéens ou typiquement cévenols extrêmes**, donne régulièrement et essentiellement en automne, des crues très violentes, mais souvent brèves, que l'on appelle les **vidourlades**.



La basse vallée et un étang vus de la tour de la Carbonnière à St-Laurent-d'Aigouze



La grande inondation des 8 et 9 septembre 2002

Dans la journée du dimanche 8 septembre 2002, des pluies intenses ont commencé à s'abattre sur le département du Gard et sur une partie de ceux du Vaucluse et de l'Ardèche. C'était un **épisode méditerranéen majeur** qui débutait.

Le soir même tous les cours d'eau de ce secteur sont entrés en crue (Gardon, Cèze, Vidourle, Vistre, Ardèche...) et les débordements et le ruissellement ont déjà fait des dégâts et des victimes.

Le lundi 9, après une accalmie tôt le matin, **une nouvelle vague** de précipitations s'est abattue en début d'après-midi. Les sols étant saturés, les cours d'eau ont débordé avec plus de violence encore.

Les cumuls de pluies sur les deux jours sont extrêmes : **684 mm** à Cardet (bassin du Gardon). Sur les Cévennes, les précipitations ont été plus modérées.

Le bilan sur le département a été terrible : **23 décès** et **plus de 800 millions d'euros de dégâts** dans le Gard. Plus de **90 % des communes** gardoises ont été sinistrées.

Dans le bassin du Vidourle

Si le bassin supérieur a été relativement préservé avec toutefois un cumul entre 150 et 200 mm en 48h, et où le karst a absorbé une énorme quantité d'eau, le bassin moyen, lui, a enregistré un cumul de **570 mm** sur le secteur de Sauve. **Les 3 barrages** ont tous connu leur crue historique et sur celui de la Rouvière, qui a été endommagé, sa côte PHE (Plus Hautes Eaux) a été dépassée. →

La place et la rue Garonne pendant et après les crues concomitantes du Vidourle et du ruisseau de la Garonnette à Quissac.

Crédit photo Marc Jonget.



Les crues historiques

Depuis la fin du XIII^{ème} siècle, où l'on fait mention des crues pour la première fois, d'innombrables inondations ont touché le bassin versant du fleuve. Parmi les plus importantes il faut mentionner les crues suivantes :

- octobre 1723. 16 décès le 18 novembre 1745, importante inondation à Sommières et dans la plaine alluviale.
- Au XIX^{ème} siècle, crues de 1812, 1857, 1858 et 1890 toutes en septembre et octobre.
- Au XX^{ème} siècle, les dégâts causés par les crues du 26 et 28 septembre 1907 ont été constatés sur place à Sommières par le président de la République Armand Fallières. Une seconde crue est intervenue le 16 octobre. Les crues des 26 et 27 septembre 1933 et celles des 30 septembre et 4 octobre 1958 étaient encore dans les mémoires de certains riverains en 2002.

L'échelle de crue de Quissac.

1723
1933
1958
2002
1907
2001





Témoignages

Un habitant de Sommières :

« Depuis 58 il n'y a jamais eu autant d'eau. Ça s'arrêtait en principe en face du temple à 50 mètres de là. Là, aujourd'hui ça fait 2m50 d'eau sur la place du marché, largement ! »

Un gendarme de Sommières :

« Le lundi matin on a continué à faire notre mission puis on s'est rendu compte que l'eau arrivait (ndla : dans la gendarmerie). A ce moment-là il a fallu qu'on se protège. On a eu juste le temps de monter dans les appartements. »

Un habitant de Marsillargues :

« On a eu peur, on a fait partir les enfants par hélitreuillage. On a vraiment eu peur. Et maintenant, bon ben, on attend. On sait plus comment faire, on sait plus où se tourner, ni par où commencer. C'est ça le plus grave ».



Quelques tristes bilans



- Un sapeur-pompier volontaire de l'Hérault emporté par la Bénovie et un décès à Quissac
- 300 ménages et entreprises inondés à Quissac, 70 à 80 maisons à Gallargues, 25 à 30 % de Lunel, 60 à 70 % de Marsillargues et 90 à 95 % d'Airargues et Sommières.
- Enormes dégâts sur les cultures et les élevages de taureaux et chevaux



Bèche près de Marsillargues.
Crédit photo JP Bouchoux.

➔ Dès Quissac, les dégâts ont été importants tout comme à Sommières où le débit du Vidourle a été estimé à **2 500 m³/s** pour un débit moyen annuel de 6 m³/s.

A Sommières, où la crue a dépassé les **7 mètres** à l'échelle de crues, c'est **l'ensemble de la population** qui a été inondée. Les hauteurs de la crue de 1933, supérieures à celles de 1958 auraient été dépassées par endroits.

La voirie et les réseaux éventrés par le Vidourle, espace Lantaires, à Sommières en 2002...



...et aujourd'hui.



La place Jean Jaurès à Sommières après la crue.
Crédit photo : Yves Muret.

Deux voitures en fâcheuses postures rue Emilien Dumas à Sommières.

Crédit photo : Yves Muret.



...et aujourd'hui.

Dans la plaine alluviale, plus de **trente brèches** dans les digues ont déversé les deux tiers du débit de pointe (2 300 m³/s) essentiellement en rive gauche où la crue a emprunté la Cubelle, puis le canal du Rhône à Sète pour s'étendre jusqu'à **l'étang de Scamandre près de St-Gilles à plus de 10 km**. Par endroits il a fallu **plus d'un mois pour ressuyer** des poches d'eau.



La promenade à Airargues le 9 septembre 2002...
Crédit photo EPTB Vidourle.



Le Boulevard Ernest Renan à Marsillargues le 9 septembre 2002...

Crédit photo JP Bouchoux.



...et aujourd'hui.



Le souvenir de la crue des 8 et 9 septembre 2002 est resté dans toutes nos mémoires.

Les habitants de ce bassin versant sont habitués pour le plus grand nombre aux caprices du Vidourle.

Mais en septembre 2002, l'ampleur de cette Vidourlade a surpris tout le monde car beaucoup se croyait à l'abri des 3 barrages écrêteurs de crues construits après 1958.

Nous avons compris après cet événement historique, que nous n'avions d'autres choix que de nous adapter et vivre avec ce risque.

Pour autant, il ne faut pas baisser les bras. Nous nous devons dans la mesure du possible et en fonction de l'ampleur du phénomène, d'agir et de trouver des solutions pour protéger les biens et les personnes.

Président de l'EPTB Vidourle depuis septembre 2021, j'ai pris la mesure du travail réalisé par l'EPTB depuis sa création en 1989.

J'ai pris conscience des actions à engager ces prochaines années en matière de travaux, de connaissance du risque, de gestion du lit, des berges et des ouvrages de protection, mais aussi dans les domaines de l'information, de la culture du risque, de l'adaptation et de la prévention.

Dans le cadre du futur programme d'actions et de prévention des inondations (Papi 3) porté par l'EPTB, nous prévoyons d'engager près de 80 millions d'euros sur l'ensemble du bassin versant sur la période 2023/2028. Nous allons rechercher des financements et mettre en œuvre dans la concertation avec les acteurs de notre territoire, de nombreux projets pour améliorer la protection des populations tout en respectant le cadre réglementaire et en préservant l'environnement.

Pour autant, il faut savoir rester humble et prudent face à un tel risque, difficile à prévenir et à maîtriser. En effet le risque zéro n'existe pas, notamment dans ce contexte particulier de dérèglement climatique. Nous nous devons de tirer les enseignements de ce phénomène exceptionnel rencontré en 2002 et poursuivre nos actions pour anticiper de nouvelles Vidourlades

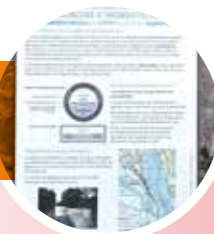
Pierre Martinez
Président de l'EPTB Vidourle
Maire de Sommières

Les acteurs et les mesures de la gestion post-inondation :

Au lendemain des crues de 2002, le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle (**SIAV**), créé par les départements du Gard et de l'Hérault en 1989 et devenu **EPTB Vidourle** en 2007, a réalisé dans un premier temps des **travaux d'urgence** sur les ouvrages de protection comme les digues « Pitot » gravement endommagées. Il a porté depuis 2003, deux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (**PAPI**) ; le PAPI 1 (2003-2011, 34,7 M d'euros) puis le PAPI 2 (2012-2020, 25,5 M d'euros). Parmi ces actions :

- Réalisations de **travaux** : confortement de digues et ouvrages de ressuyage particulièrement sur le bassin inférieur, bassins de rétention (ruisseau de Garonnette à Quissac), piège à embâcles en amont de Sommières.
- **Délocalisation** de bâtiments (plus de 40 dossiers à ce jour)
- **Sensibilisation des scolaires** (près de 40 000 élèves dans les écoles primaires et les collèges) et création d'outils pédagogiques dédiés.
- Pose de plus de 100 **repères de crues**, parfois accompagnés d'un panneau pédagogique.
- Appui aux communes pour la réalisation de leur plan communal de sauvegarde (**PCS**) et leur document d'information communal sur les risques majeurs (**DICRIM**).
- Réalisation de **diagnostics de vulnérabilité et financement de travaux** auprès des particuliers, des entreprises et des bâtiments communaux dans le cadre du dispositif **ALABRI** co-financé par le Département, en Pays de Sommières et sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes (222 diagnostics et 55 dossiers de travaux financés). 625 autres diagnostics et 18 dossiers financés ont été réalisés hors PAPI et hors dispositif ALABRI sur la basse vallée du Vidourle.

Repère de crue et panneau pédagogique à Salinelles.
Crédit photo EPTB Vidourle.



Par ailleurs, le Département du Gard, propriétaire et gestionnaire des barrages, s'est, lui aussi, fortement impliqué dans la prévention des inondations à travers des actions fortes.

- Sensibilisation et **formations** auprès des **élus et des personnels techniques territoriaux** (214 élus sur le Vidourle).
- **Création** d'un observatoire du risque inondation dans le Gard et son site internet dédié Noé (noe.gard.fr).

Toutes ces actions ont été réalisées en cohérence avec les divers plans de prévention des risques (**PPRi**) élaborés et approuvés par l'**Etat et qui concernent 74 communes du bassin**.

L'Etat a également équipé le bassin de 8 stations **vigicrues** (SPC Grand Delta).

En complément, 51 communes du bassin sont abonnées au service d'alerte de l'Etat **APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes)** et beaucoup le sont également au service privé d'assistance Predict.

L'EPTB Vidourle prépare actuellement un **troisième PAPI** (2023-2028).

Ce document a été réalisé par la Mission Interrégionale "Inondation Arc Méditerranéen" (MIAM) et le bureau d'étude SUDALEA.
Maquette Éric Mégou

Remerciements à : l'EPTB Vidourle, la préfecture et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (DDTM 30), le Conseil Départemental du Gard, Daniel Anguiviel, Jean-Philippe Bouchoux, Marc Jonget, Elodie Lemaître, Yves Mouret. Les photos dont le crédit n'est pas précisé sont de Jean-Marc Décombe/SUDALEA



SUDALEA